

Préparation aux concours

Préparation aux concours administratifs pour les agents publics

Objectifs

La préparation aux concours administratifs s'adresse **exclusivement aux agents administratifs** (fonctionnaires, agents non titulaires). Elle est soutenue financièrement par le Ministère chargé de la Fonction Publique. Elle ne conduit pas à la délivrance d'un diplôme. Cette préparation représente un volume global d'environ 200 heures de cours. Les candidats ayant suivi le cycle préparatoire ont l'opportunité de se présenter aux différents concours de catégories A, dont par exemple :

- Concours d'entrée aux Instituts Régionaux d'Administration
- Inspecteur des Finances Publiques
- Inspecteur des Douanes
- Attaché territorial
- Attaché d'Administration hospitalière
- Directeur d'Hôpital
- Concours de la Sécurité Sociale
- Enseignement supérieur et recherche
- Éducation nationale
- Commissariat aux Armées

La préparation aux concours internes de catégorie A est une formation non diplômante d'une durée d'un an.

Prérequis obligatoires

Conditions générales :

Les agents publics, titulaires ou non titulaires, y compris les bénéficiaires de « contrats aidés », sont admis à s'inscrire à cette préparation à condition d'être retenus par la Commission pédagogique au terme d'une sélection sur dossier. Il est essentiel d'avoir un véritable projet professionnel et de justifier d'un niveau suffisant pour se présenter à des concours de catégorie A. Les agents publics intéressés doivent faire suivre leur dossier de candidature par la voie hiérarchique.

Composante	<ul style="list-style-type: none"> • Institut de préparation à l'administration générale (ipag)
Langues d'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> • Français
Régime d'études	<ul style="list-style-type: none"> • FC (Formation continue)
Stage	Non prévu
Stage à l'étranger	Non prévu
Alternance	Non

Programme des enseignements

Préparation aux concours administratifs pour les agents publics

Préparation aux concours administratifs pour les agents publics				
	CM	TD	TP	CI
UE 1 - Gouvernance publique et méthodologie administrative	43h	-	-	-
Méthodologie de préparation aux concours administratifs	12h	-	-	-
Méthodologie et entraînement à l'épreuve de note	24h	-	-	-
Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale	7h	-	-	-
UE 2 - Droit public	80h	-	-	-
Institutions administratives	20h	-	-	-
Institutions européennes	20h	-	-	-
Droit administratif	40h	-	-	-
UE 2 - Economie et gestion des ressources humaines	70h	-	-	-
Finances publiques	20h	-	-	-
Management public des ressources humaines	20h	-	-	-
Economie générale	30h	-	-	-